



MODE D'EMPLOI

du Compte Personnel de Formation

VOUS ÊTES SALARIÉ OU EN RECHERCHE D'EMPLOI :

le Compte Personnel de Formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation, comptabilisés en € et mobilisables tout au long de votre vie professionnelle.

- Quels montants ?
 - ⊙ 500€/an si vous êtes en activité (800 € dans certains cas)
 - ⊙ dans la limite totale de 5000 € (ou 8000 €)
- Quelles formations ?
 - toute formation préparant, en tout ou partie, à un titre ou un diplôme professionnel reconnu
- Mais aussi
 - ⊙ bilan de compétences, VAE, permis B et poids lourd, création d'entreprise...

à savoir

Vos heures acquises au titre du DIF ne sont pas perdues en 2021 ! Vous pourrez les utiliser si vous les déclarez d'ici-là sur votre CPF.



Vous n'avez pas encore activé votre CPF ?
Rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr